

ASSEMBLÉE NATIONALE2 septembre 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 88550

présenté par
M. Lenoir, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 9

Après les mots :

« de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 »,

insérer les mots :

« et, au septième alinéa de cet article, les mots : « de la loi ci-dessus visée » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.